

Commission de Suivi de Site (CSS) EPC France commune de Cabriès réunion du 17 février 2014

- Compte-Rendu -

LISTE DES MEMBRES TITULAIRES ET/OU SUPPLÉANTS SUIVANT ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 12 JUILLET 2013

COLLÈGE « ADMINISTRATIONS »

	PRÉFECTURE 13 - SOUS-PRÉFECTURE D'AIX	Représenté DRÉAL
	SIDPC	
DUCOUSSO Michel	SDIS	Présent
CHRISTIEEN Gwendal	DRÉAL PACA - UT 13	Présent
ZOULALIAN Franck	DDTM	Présent
	DIRECCTE- UT 33	
	ARS - DT13	Pouvoir DDTM

COLLÈGE « COLLECTIVITÉS TERRITORIALES »

Titulaires

MARTIN Richard	MAIRIE DE CABRIÈS	Présent
GINER Jean-Marie	MAIRIE DE CABRIÈS	
GAUSSEN René	MAIRIE DE CABRIÈS	
LAGIER Robert	CPA	Pouvoir M Girard
AMIEL Michel	CPA	
MOUGIN Jacques	CPA	Présent

Suppléants

PONS Gilbert	MAIRIE DE CABRIÈS	
VARO Yves	MAIRIE DE CABRIÈS	
LONG Laurent	MAIRIE DE CABRIÈS	
BUCCI Dominique	CPA	
BOYER Michel	CPA	
AGOPIAN Jacques	CPA	

COLLÈGE « EXPLOITANTS »

Titulaires

BENMERABET Mounir	EPC FRANCE	
-------------------	------------	--

Suppléants

COUSSART Éric	EPC FRANCE	
---------------	------------	--

COLLÈGE « SALARIÉS »

Titulaire

GEORGES Adrien	EPC FRANCE	
----------------	------------	--

Suppléant

PENANT Stéphane	EPC FRANCE	
-----------------	------------	--

COLLÈGE « ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT »

Titulaires

SORE-LARREGRAIN Michel	AIR VOILERIE	
CATTINO Joseph	ASSOCIATION DÉFENSE DU RÉALTOR	
DESHAYES Jacques	CENTRE D'ENTRAÎNEMENT COURSES DE MARSEILLE	

Suppléants

VANDERBRANDE Gérard	ASSOCIATION DÉFENSE DU RÉALTOR	Présent
MARSEILLE Christian	CENTRE D'ENTRAÎNEMENT COURSES DE MARSEILLE	
ANDREU Bernard	AIR VOILERIE	

PERSONNES QUALIFIÉES

SACHER Michel	CYPRES	Présent
---------------	--------	---------

AUTRES PRÉSENTS NON DÉSIGNÉS

COLLÈGE « ADMINISTRATIONS »

CAMBE Arnaud	SDIS	Présent
--------------	------	---------

COLLÈGE « EXPLOITANTS »

GAZADO Fabien	EPC FRANCE	Présent
BIZART Armand	EPC FRANCE	Présent

COLLÈGE « COLLECTIVITÉS TERRITORIALES »

BERARD Isabelle	CPA	Présente
SUSSA Monique	LES PENNES MIRABEAU	Présent
ROVINI Richard	LES PENNES MIRABEAU	Présent
RODRIGUEZ Serge	LES PENNES MIRABEAU	Présent
EUSTACHE Catherine	CABRIÈS	Présente

La réunion débute à 14h05.

En préambule à l'ouverture de la réunion, M ; Martin tient à préciser qu'il assure la présidence à la demande de Monsieur le sous-préfet d'Aix-en-Provence.

L'ancien CLIC devait se réunir (comme cette nouvelle commission) au moins une fois par an, mais la dernière rencontre date du 7 novembre 2011. Le retard est dû au temps pris pour l'élaboration du PPRT. Un point devra être fait car le délai d'approbation de ce PPRT ne courait que jusqu'au 31 mars 2014.

Avant de lancer un tour de table, M. le Maire remercie le CYPRES pour son apport constant envers la commune de ses connaissances dans la sécurité industrielle et les PPRT, et de son aide dans la gestion des risques majeurs.

PRÉSENTATION DU RÔLE DE LA CSS

Une présentation est faite par la DRÉAL. Un site Internet dédié aux CSS est en ligne sur Internet ; il permet d'avoir accès aux documents restreints (<http://www.css-paca.fr/>).

APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Une discussion est abordée sur la représentativité des personnes inscrites dans l'arrêté préfectoral : si chacun des cinq collèges a le même poids, chaque participant possède le même nombre de voix, ce qui peut poser un problème lors de votes (présence ou non de l'ensemble des membres du collège).

M. Girard remarque que les articles 5.4 et 11 sont incompatibles : il y a une ambiguïté entre le vote par collège (art. 11) et le vote par personne (art. 5.4). y a-t-il une différence entre « vote » et « avis ou décision » ?

M. Sacher explique que dans une CSS, l'essentiel est la concertation et le partage d'information. Les votes ne concernent que des avis et les décisions ne sont pas contraignantes pour quiconque.

Néanmoins, M. Christien explique que la CSS peut demander une tierce expertise prise en charge par l'État (art. 12)

Le vote sur l'approbation du règlement intérieur se fait à main levée.

Il n'y a pas d'opposition pas d'abstention

**Le règlement intérieur de la commission de suivi de site
de l'établissement EPC France de Cabriès est approuvé.**

DÉSIGNATION DU BUREAU

M. Martin souhaite que le maire des Pennes-Mirabeau soit membre du bureau car le PPI d'EPC France touche sa commune. Il propose donc qu'outre le président, un second représentant des collectivités soit membre du bureau.

Sont proposés :

Président :	M. MARTIN
Collège Administrations :	DRÉAL PACA UT 33 (M. COUTURIER)
Collège Collectivités :	M. AMIEL
Collège Exploitant :	M. GAZADO
Collège Salariés :	M. BENMERABET
Collège Associations :	M. CATTINO

Il n'y a pas d'opposition pas d'abstention :

la composition du bureau est approuvée

Attention : il faudra modifier l'arrêté préfectoral car les salariés représentants l'exploitant et les salariés ont changé

DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA CSS AUX POA (PERSONNES ET ORGANISMES ASSOCIÉS)

Les seuls collèges non présents aux POA sont les riverains et les salariés. Compte tenu de l'enjeu environnemental, le président propose que le représentant de la CSS soit un riverain.

Est proposé : le président de l'Association défense du Réaltor ou son représentant

Il n'y a pas d'opposition pas d'abstention :

**La CSS sera représentée aux POA par le président de l'Association défense du Réaltor
ou son représentant**

BILAN DU SYSTÈME DE GESTION DE LA SÉCURITÉ D'EPC FRANCE

Un diaporama est présenté par M. Gazado (en **annexe**)

Le groupe EPC a subi une grande modification structurelle en 2013.

Implanté à Saint Martin de Crau et dépôt à Cabriès.

Les explosifs à base de dynamite ont été remplacés par des émulsions (plus grande maîtrise).

Formations : des « pauses sécurité » sont faites en retour d'expérience d'événements REX (y compris extérieurs à la société, y compris accidents de transport).

Inspection DRÉAL une fois par an (la dernière le 29 mars 2013) + inspection du travail.

Les camions sont conçus spécifiquement (pour retarder le feu).

La sûreté est assurée par télésurveillance (véhicules et site).

Il y a peu de salariés sur place, sauf les chauffeurs.

Une étude des dangers (EDD) doit être remise à inspection des installations classées tous les cinq ans ; les éléments importants pour la sécurité (EIPS) sont contrôlés.
La révision du document unique (DU) a été faite.
La formation aux premiers secours est réalisée pour le personnel.

Pas d'évènement majeur à Cabriès depuis la dernière réunion de CLIC.

Deux incidents à noter (partagés pour REX) :

- ✓ Tôle froissée à Cabriès
- ✓ Accident de la circulation : dérapage sur plaque de verglas.

Question de M. Zoulalian : « existe-t-il des fiches réflexes si évènement ? »

OUI

De M. Martin : « les EDD devaient être fournies avant le 1^{er} décembre 2013 ; est-ce fait ? »

OUI, avec un peu de retard ; l'étude comprend les mesures de protection foudre.

De M. Girard : « existe-t-il des limites de quantité de stockage ? »

OUI, par dépôt et par quantité d'explosif ; c'est dans l'arrêté préfectoral. Ce sont ces limites qui définissent les cercles PPI.

De Mme Bérard : « y aura-t-il une nouvelle EDD ? »

Réponse de la DRÉAL : il y en a une tous les cinq ans. Dans celle qui vient d'être remise, il n'y a pas eu de modification des règles de calcul, donc pas de modification des cercles (PPI - PPRT).

AVANCEMENT DU PPRT

Toutes les informations générales sont sur le site Internet de la DRÉAL PACA : <http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/les-pprt-de-la-region-paca-r1212.html>

M. Christien présente un diaporama (en **annexe**). À la demande de l'exploitant, les cartes « projet » ont été retirées du diaporama.

Sur la carte, le trait bleu correspond à la zone pyrotechnique Z5 (rayon 1 400 m), à l'intérieur de laquelle peut se ressentir un effet de surpression (20 à 50 mbar), correspondant à des bris de vitres.

M. Zoulalian précise que c'est le périmètre d'étude, dans lequel est fait l'inventaire des enjeux. Ils sont listés brièvement, mais les relevés sont consultables en mairies, dans le classeur de concertation.

Mme Bérard, de la direction des risques de la CPA, estime qu'il est indispensable que son service soit dans la liste de diffusion, et pas seulement les mairies

- ✓ Hameau au nord-est : 10 personnes
- ✓ Auberge de la Guérine (ERP)
- ✓ Gardiennage caravanes
- ✓ Centre d'entraînement hippique (jeunes en internat)
- ✓ Sud, hameau, 15 habitants
- ✓ Les Pennes Mirabeau : quartier de La Voilerie : 200 unités d'habitation.

Question d'une association : la surpression est-elle dommageable pour l'Homme ?

A priori, non, il n'y a pas d'effet irréversible dans cette zone.

Développement du territoire :

- ✓ Activités équestres (autour de la Guérine)
- ✓ Déviation de Calas : pas d'incompatibilité
- ✓ Refuge SPA (en limite)
- ✓ Sud : Les Pennes ; optimiser le résidentiel foncier (en ZAC)

La stratégie à établir pour l'aménagement du territoire est fonction de la carte d'aléa.

QUESTIONS - REPONSES

De M. Vanderbrande : « ce dépôt est-il nécessaire ? »

M. GAZADO : OUI

De Mme Bérard : « a-t-on envisagé le déplacement du stockage ? »

DREAL : « ce n'est pas encore pris en compte »

M. Martin : « s'il y a un déplacement du stockage, il y aura forcément un déplacement de la zone de dangers ; ce n'est pas sûr que ce soit mieux après... »

DREAL : « il faut réduire, mais ne pas déplacer »

De M. Girard : « a-t-on envisagé des merlons absorbants ? »

M. Gazado : les explosifs sont stockés en surface dans les bâtiments fermés. Le site est entouré d'une partie de merlons absorbants et d'une partie de falaise qui évite les projections. Mais il faut savoir qu'il n'y a pas d'effet si on se trouve loin du merlon. Pour La Voilerie, un merlon ne change rien.

DREAL : solutions techniques envisageables pour réduire le périmètre de risques :

- ✓ Réduction de la capacité de stockage ;
- ✓ Création d'un dépôt « Igloo » à la place des dépôts existants ;
- ✓ Déplacement de deux dépôts (A et C) ;
- ✓ Création d'un nouveau dépôt et réduction de la capacité de stockage des dépôts A et C.

L'exploitant a fait part aux services instructeurs de difficultés d'ordres économiques et organisationnels à mettre en œuvre ces solutions.

La discussion se fera dans la prochaine réunion des POA. Compte tenu de la proximité des élections municipales, cette réunion sera programmée courant juin.

Le PPRT ne pourra donc pas être arrêté avant la limite de fin mars. La DREAL proposera au préfet de prendre un arrêté de prorogation de 18 mois.

QUESTIONS DIVERSES

De Mme Bérard : « où en est le PPI ? »

M. Christien informe de la tenue d'un exercice PPI, il y a plusieurs options à choisir : exercice d'état-major ou de plus grande ampleur.

M. Martin est favorable à l'exercice faisant jour les PCS des mairies, Cabriès et Les Pennes Mirabeau.

Mme Bérard indique qu'en 2014, aura lieu un exercice à Plan-de-Campagne ; à intégrer dans les PCS.

M. Sacher souhaite savoir s'il est possible d'organiser une visite du site. M. Gazado répond par l'affirmative, mais seulement sur inscription et s'il y a peu de monde.

Les différents points de l'ordre du jour ayant été abordés, la réunion se termine à 16h10.